



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Président  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

DDTM du Nord  
Service de l'instruction

([marie-pierre.monnier@nord.gouv.fr](mailto:marie-pierre.monnier@nord.gouv.fr))

Le 28 mai 2024

Objet : Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité environnementale, suite à la consultation relative au projet de centrale solaire au sol sur la commune du Cateau-Cambrésis (59)

N° d'enregistrement Garance : 2024-7944

Vous avez saisi le 15 avril 2024 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Le projet s'inscrit sur un site entouré d'activités industrielles avec des enjeux environnementaux limités et une démarche éviter, réduire et à défaut compenser les impacts, bien menée, mais toutefois la présence de l'Ophrys abeille, espèce protégée nécessitera une dérogation espèce protégée.  
Après en avoir délibéré collégialement le 28 mai 2024, je vous informe que l'autorité environnementale ne produira pas d'avis avec observations.

Le présent courrier sera joint au dossier d'enquête publique.

La présente information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Le Président  
de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France,

Philippe GRATADOUR

Copies : Préfecture du département du Nord  
DREAL Hauts-de-France